

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 22 JUIN 2022

PRÉSENTS : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, LACOTTE Philippe, DELORD Nathalie, VILLEVEYGOUX Bertrand, BERNIER Thierry, , COLINEAUX Jean-Luc, DELUCHE Sylvie, DUMONTEIL Elodie, FARGE Christophe, , , VALEGEAS Fabrice.

ABSENTS EXCUSÉS : LACOSTE Catherine donne procuration à LACOTTE Philippe, NONCLERCQ Eva donne procuration à DUMONTEIL Elodie, GLAISE Benjamin donne procuration à VALEGEAS Fabrice. COLINEAUX Alexandre à partir de 21 heures.

Secrétaire de séance : Elodie DUMONTEIL

Prochaine réunion CM : mercredi 20 juillet 2022

DÉLIBÉRATIONS :

REDEVANCE D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de fromages et produits laitiers tous les dimanches matin.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder l'installation d'un stand de fromages et produits laitiers par « L'ambassadeur des fromages » sur la place du Général de gaulle les dimanches à compter du 26/06/2022.
- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation privative à 1.00 € par an

Délibéré à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de miel par « Le Rucher du Périgord »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder l'installation d'un stand de miel par « Le Rucher du Périgord ».
- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation privative à 1.00 € par an.

Délibéré à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET DONT LA CRÉATION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ ET AUTORISANT, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 2000 HABITANTS

PRÉCISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an ;
- que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Délibéré à l'unanimité.

RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE - PHASE 1 CANTINE ET SANITAIRES CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que l'appel d'offres concernant la restructuration du groupe scolaire (phase 1 Cantine et Sanitaires), la réunion de la commission d'ouverture des plis ayant eu lieu le 22 juin 2022. Monsieur le Maire donne connaissance aux élus du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte Monsieur LANTERNE.

LOT	OBJET	NOM ENTREPRISE	MONTANT H.T
1	Maçonnerie - Démolitions	BERNARD ET ROUSSARIE	18 419,95 €

2	Menuiserie Alu	LACOSTE	8 250,00 €
3	Menuiserie bois	BERNEGOUE	3 315,00 €
4	Plâtrerie - Isolation	CLANCHIER	7 465,00 €
5	Electricité	JME	6 899,00 €
6	Chauffage – Ventilation Sanitaires	PGD GENIE CLIMATIQUE	50 043,23 €
7	Carrelages - Faïences	MATHIEU	9 435,50 €
8	Peintures	CLANCHIER	2 780,00 €
9	Panneaux - Cuisine	ALBAREIL	29 824,30 €

L'offre globale s'élève à 136 431,98 € hors taxes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

➤ Décide de retenir pour les travaux de restructuration du groupe scolaire, les entreprises citées ci-dessus.
Délibéré à l'unanimité.

PROJET REHABILITATION PRESBYTERE ET ANCIENNE BOUCHERIE - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Considérant qu'il y a lieu de choisir un architecte/maitre d'œuvre pour l'étude, le dépôt de permis de construire et le suivi de l'ensemble des travaux

La Commission propose à l'assemblée de retenir M. LANTERNE, architecte à Brantôme-en-Périgord.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce choix.

Délibéré à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Devis CO2 Ecole : La commune a reçu un devis de la société O2 Contrôle pour le contrôle des COV (composées organiques volatiles) dans l'établissement scolaire qui s'élève à 3 390 €. H.T. L'assemblée décide de prendre contact avec d'autres groupes afin d'établir d'autres devis.

Festivillars : concert « Jazz pique-nique » organisé le 10 juillet 2022 par l'association Festivillars en Périgord Vert à l'abbaye de Boschaud.

Mission locale du Haut Périgord : l'assemblée générale est fixée le 23 juin 2022 à Brantôme-en-Périgord.

CCDB – Commission Economie : une journée de réflexion autour de l'identification des enjeux de l'inclusion numérique en Dronne et Belle est organisée par la Communauté de Communes Dronne et Belle le 7 juillet 2022 auprès de ses partenaires.

Piscine : le bureau des travaux de la Communauté de Communes Dronne et Belle a reçu deux cabinets d'architecte pour la réhabilitation de la piscine de Champagnac de Belair. Le premier envisage une piscine dite naturelle avec nénuphars et batraciens et ajoute également le terrain de pétanque dans son projet. IL a effectué les travaux d'une piscine en Normandie en 2013 pour un montant de 1,5 million d'euros. Le deuxième cabinet s'oriente plutôt sur une piscine traditionnelle en reprenant l'existant et remettant aux normes de sécurité.

Réunion publique : une rétrospective est organisée par la stagiaire de la CCDB sur l'aménagement du bourg le mardi 28 juin 2022,

Dossier alarme école : l'entreprise interviendra au mois de juillet 2022.

TOUR DE TABLE :

Bertrand VILLEVEYGOUX : trois demandes d'inscription hors R.P.I à l'école de Champagnac sont enregistrées. La commune doit interroger les communes de domicile si elles participent aux frais d'école sachant qu'un enfant coûte à la collectivité de Champagnac plus de 2 000 €.

Bertrand VILLEVEYGOUX suggère à l'assemblée de former un comité des fêtes au sein du conseil municipal afin d'organiser un repas par an et voire d'autres manifestations.

Fête à l'école de Villars : fixée le vendredi 24 juin 2022.

LEVÉE DE LA SÉANCE 22 h 25.